

CONSEIL MUNICIPAL DE VIRECOURT
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020 A 20 H 30
SOUS LA PRESIDENCE DE MR Yves THIEBAUT
MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRECOURT

Conseillers présents : Mmes, RICHARD Rachel, WENDLING Isabelle, Mrs MARIN Jean-Louis, ROLIN Jean-Christophe, BAGARD Alain, THIEBAUT Yves, DENIS Ludovic, , PERRIN Philippe, WENDLING Emmanuel

Absents excusés : GERARD Alexandra Mr COENE Christophe (Procuration à Jean-Louis MARIN)

Nombre de conseillers présents 09, le Quorum est atteint.

Convocation 07/09/2020

ORDRE DU JOUR

- convention avec le département pour la sécurisation de la République
- nomination d'un délégué titulaire et d'un suppléant au SDAA54 (syndicat d'assainissement autonome)
- approbation de la convention d'utilisation de locaux communaux par le Comité des fêtes

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA SECURISATION DE RUE LA REPUBLIQUE

Le Maire expose qu'il y a lieu d'approuver la convention établie par le département afin de pouvoir réaliser les travaux de sécurisation de la rue de la République sur la RD112 du PR22+172 au PR22+354. La convention et tous les documents afférents ont été transmis aux conseillers lors de l'envoi de la convocation par mail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention de gestion du domaine public routier sur la RD112 DU PR22+172 au PR22+354, pour les travaux de sécurisation de la rue de la République et autorise le Maire à signer la convention.

NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU SDAA54 (Syndicat d'assainissement autonome de Meurthe et Moselle)

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle (SDAA 54) du 27 août 2008, et notamment l'article 5 Vu la délibération du 21/01/2005 du conseil municipal acceptant l'adhésion de la commune de Virecourt au SDAA 54 Considérant que la commune de Virecourt doit désigner par vote un délégué titulaire et son suppléant,

Considérant les candidatures de

- Monsieur Philippe PERRIN pour être délégué titulaire au SDAA,

- Monsieur Alain BAGARD pour être délégué suppléant au SDAA

Le conseil municipal procède à l'élection :

Monsieur Philippe PERRIN ayant obtenu 6 voix est élu délégué titulaire

Monsieur Alain BAGARD ayant obtenu 6 voix est élu délégué suppléant

APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUX PAR LE COMITE DES FETES

Le maire informe le conseil que la convention a été transmise par mail aux conseillers et demande leur accord afin de la signer.

Le conseil municipal décide les ajouts suivants à la convention :

Article 1 le matériel sera remis au local technique après chaque manifestation

Article 2 La salle pouvant être louée ou prêtée après l'utilisation par les couturières, devra faire l'objet d'un nettoyage succinct en priorité vider les poubelles des toilettes.

Article 3 Il est convenu que la salle de la mairie ne sera pas utilisée pour ce type de manifestation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire signer la convention ainsi modifiée.

NOM	PRENOM	SIGNATURE
BAGARD	ALAIN	
DENIS	LUDOVIC	
MARIN	JEAN-LOUIS	
PERRIN	PHILIPPE	
RICHARD	RACHEL	
ROLIN	JEAN-CHRISTOPHE	
THIEBAUT	YVES	
WENDLING	EMMANUEL	
WENDLING	ISABELLE	